



**PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL GÉNÉRAL DE
SECONDE
GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
*Écologie, Agronomie, Territoire, Développement Durable***

L'enseignement optionnel EATDD (Écologie, Agronomie, Territoire, Développement Durable) se situe dans le cadre actualisé des politiques publiques du ministère en charge de l'agriculture.

Il est porteur des spécificités de l'enseignement agricole, de ses missions et de ses particularités pédagogiques :

- originalité des enseignements de l'écologie, des sciences agronomiques et de l'éducation socioculturelle ;
- approche pluridisciplinaire d'objets complexes ;
- inscription de l'enseignement dans un territoire ;
- méthodes pédagogiques actives reposant sur une démarche inductive laissant une place importante au terrain, pédagogie par le projet.

Un territoire rural ou périurbain, choisi par l'équipe pédagogique, est le support de cet enseignement qui vise à faire acquérir aux élèves des capacités liées aux démarches exploratoires autour d'objets complexes :

- Observation et description à plusieurs échelles,
- Mise en relation de ces observations entre elles et avec des éléments issus d'un travail bibliographique ou d'enquête,
- Identification de problématiques,
- Formulation d'hypothèses,
- Élaboration de protocoles visant à valider ou à invalider les hypothèses posées,
- Réponses à la problématique retenue dans une approche systémique.

Modalités de mise en œuvre

La moitié de l'horaire élève annuel de 108 heures est affectée comme suit :

- agronomie/zootecnie 18 heures
- biologie-écologie 9 heures
- éducation socioculturelle 9 heures
- histoire-géographie 9 heures
- sciences économiques et sociales 9 heures.

Les 54 heures restantes sont à répartir au sein de ces disciplines.

Les objectifs pédagogiques de l'EATDD s'articulent avec les enseignements communs et permettent de découvrir des disciplines spécifiques de l'enseignement agricole.

Cette option permet aux élèves de découvrir et d'appréhender un territoire suivant différents angles de vue et d'analyse. Elle s'appuie sur un questionnement contextualisé, en lien avec le développement durable et les transitions énergétique, agroécologique et alimentaire. La démarche pédagogique associe des phases de travail sur le terrain et en salle.

On privilégie l'approche inductive, s'appuyant sur des méthodes actives, donnant lieu *in fine* à une réalisation concrète et collective. Celle-ci peut être une animation à destination d'un public extérieur à l'établissement, une action collective en faveur de l'environnement ou d'une association, la production de supports de communication ou toute autre réalisation s'inscrivant dans les champs de compétence du ministère en charge de l'agriculture et s'inscrivant dans le cadre des politiques publiques poursuivies dans l'enseignement technique agricole.

Ce projet, qui mobilise l'ensemble de la classe, doit être conduit entièrement sur l'horaire de l'option et être organisé autour de travaux de groupes d'élèves (un nombre d'élèves compris entre 3 et 5 par groupe paraît optimal).

Le support, les contenus et les démarches mis en œuvre dans ce module justifient qu'un certain nombre de séances se déroulent en pluridisciplinarité.

Évaluation

Le dispositif d'évaluation doit être défini en début d'année en faisant l'inventaire des compétences à acquérir et en explicitant les critères d'évaluation et les indicateurs de réussite.

Ce dispositif peut distinguer une évaluation du travail de groupe (incluant la démarche de projet et la production finale) et une évaluation individuelle pour laquelle la forme orale est à privilégier. Le nombre et la qualité des évaluateurs sont laissés à l'initiative de l'équipe pédagogique.